



**CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE**  
CIF EUROMORTGAGE

**INFORMATIONS RELATIVES  
A LA QUALITE DES ACTIFS FINANCES**

**Au 31 mars 2020**

## **I – PRETS GARANTIS**

### **I-1 Prêts garantis :**

CIF Euromortgage est une société de crédit foncier « SCF » régie par les articles L.513-2 à L.513-27 du code monétaire et financier. Elle a pour mission de contribuer au refinancement à moyen long terme des prêts à l'habitat du Groupe Crédit Immobilier de France.

Le présent rapport portant sur la qualité des actifs de CIF Euromortgage est réalisé en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 concernant la publication, par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations ayant trait à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2020.

### I-1. Par catégorie de créances, type de contrepartie et type de garantie

Catégorie de créances garanties	Type de contrepartie	Type de garantie	ENCOURS BRUT DES PRETS GARANTIS			TOTAL ENCOURS BRUT	PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	TOTAL ENCOURS NET
			Capital restant dû des créances non douteuses	Échéances impayées des créances non douteuses	Capital restant dû et échéances impayées des créances douteuses			
- Crédits investisseurs à l'habitat	- Particuliers	- garanties hypothécaires sur le logement de particuliers	-	-	-	-	-	-
			3 336 553 793	842 878	0	3 337 396 671	0	3 337 396 671
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété						
			953 687 874	163 738	0	953 851 612	0	953 851 612
		caution délivrée par un établissement de crédit			0	0	0	0
	caution délivrée par une société d'assurance							
		508 811 719	37 447	0	508 849 166	0	508 849 166	
	SOUS-TOTAL 1	4 799 053 386	1 044 063	0	4 800 097 449	0	4 800 097 449	
	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	garanties hypothécaires sur le logement de particuliers						
			285 084 453	121 441	0	285 205 894	0	285 205 894
		garanties hypothécaires et du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété						
			0	0	0	0	0	0
		caution délivrée par un établissement de crédit						
	caution délivrée par une société d'assurance							
	15 532 460	4 291	0	15 536 751	0	15 536 751		
SOUS-TOTAL 2	300 616 913	125 732	0	300 742 645	0	300 742 645		
<b>TOTAL</b>	<b>5 099 670 299</b>	<b>1 169 795</b>	<b>0</b>	<b>5 100 840 094</b>	<b>0</b>	<b>5 100 840 094</b>		

**I -2. Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation et des encours de prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit, en fonction de la quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées**

Nature des prêts	Éligibilité au refinancement par des ressources privilégiées		
	Encours total	Encours éligible	Encours inéligible
Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	4 575 326 120	4 093 954 558	481 371 562
Prêts cautionnés	524 344 179	419 475 343	104 868 836
<b>Total général</b>	<b>5 099 670 299</b>	<b>4 513 429 501</b>	<b>586 240 398</b>

**I - 3. En fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt**

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
1996	28 027	5		
1997	27 640	6		
1998	609 101	55		
1999	3 936 018	418		
2000	8 239 449	814	14 254	1
2001	19 834 816	1 218	50 727	4
2002	30 768 023	1 731	35 443	5
2003	70 076 278	2 583	459 895	22
2004	109 922 631	3 144	1 172 615	56
2005	222 338 341	5 477	4 833 504	139
2006	412 588 097	7 839	19 360 626	925
2007	561 982 741	8 258	38 270 997	1 486
2008	517 432 894	7 091	62 490 906	1 504
2009	424 943 999	6 308	66 748 567	1 439
2010	720 283 163	10 807	98 265 091	1 993
2011	875 256 943	11 785	85 506 775	2 255
2012	503 849 413	6 225	47 091 919	1 559
2013	91 746 252	652	52 412 729	1 933
2014	1 462 294	22	46 307 459	1 662
2015			1 322 671	30
<b>Total général</b>	<b>4 575 326 120</b>	<b>74 438</b>	<b>524 344 179</b>	<b>15 013</b>

#### I - 4. En fonction de leur durée résiduelle

Durée résiduelle	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement		Prêts cautionnés	
	Encours mobilisé	Nombre de prêts	Encours mobilisé	Nombre de prêts
0	13 531 500	2 027	853 015	268
1	29 933 478	2 235	3 829 272	493
2	43 833 751	2 155	7 079 811	584
3	68 900 891	2 919	11 484 963	658
4	102 965 620	3 137	14 387 276	632
5	113 251 766	3 287	15 254 592	641
6	149 179 064	3 370	25 374 405	1 091
7	187 395 235	4 322	33 543 893	1 353
8	229 713 308	4 627	43 723 807	1 308
9	185 498 593	4 175	40 341 532	1 147
10	187 714 496	3 723	36 228 752	1 006
11	212 674 400	3 829	43 658 780	1 287
12	236 808 611	3 425	40 982 066	1 111
13	229 894 535	2 786	55 904 691	1 406
14	205 161 909	2 657	51 551 152	1 143
15	217 516 936	2 581	29 917 336	237
16	266 297 066	3 061	11 990 493	112
17	284 333 812	3 550	9 508 746	93
18	256 857 974	3 125	7 869 850	83
19	194 750 786	2 310	8 769 386	85
20	185 489 005	1 922	12 119 817	101
21	283 638 178	3 234	8 159 332	77
22	274 860 842	2 632	5 449 257	45
23	191 216 969	1 712	2 183 820	22
24	63 316 743	485	945 409	7
25	31 579 190	235	1 086 874	10
26	38 358 842	283	1 104 121	6
27	38 150 334	264	724 724	4
28	26 519 902	180	150 910	1
29	14 661 174	110	78 105	1
30	6 352 875	46	87 995	1
31	3 026 192	22		
32	1 848 510	11		
33	93 635	1		
>=40		0		0
<b>Total général</b>	<b>4 575 326 120</b>	<b>74 438</b>	<b>524 344 179</b>	<b>15 013</b>

### I- 5. En fonction de la localisation des biens apportés en garantie

Pays	Prêts garantis par une hypothèque sur un logement	Prêts cautionnés
Total	4 575 326 120	524 344 179
<b>Total</b>	<b>4 575 326 120</b>	<b>524 344 179</b>

### I- 6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture

Pondération	Encours mobilisé
100%	524 344 179
50%	0
0%	0
<b>Total</b>	<b>524 344 179</b>

### I-7 Répartition des billets à ordre

Néant

## II – EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

Nature de l'exposition	France	Etats membre de l'UE	Autres
Expositions directes	0,00	0,00	0,00
Expositions sous forme de garanties	1 166 786 220	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 166 786 220</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Outre les expositions sous forme d'achat de fonds d'Etat Français ou de dépôt en compte courant auprès de la Banque de France, les expositions de CIF Euromortgage sur les personnes publiques résultent de la garantie délivrée par la République Française sur les placements par CIF Euromortgage de ses liquidités auprès de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF. Cette garantie a été autorisée aux termes de l'article 108 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et, conformément à la réglementation communautaire, par la Commission Européenne le 27 novembre 2013.

Nature	Pays	Encours brut des créances et provisions			
		saines	impayées	douteuses	provisions
Banque centrale	France	1 054 272 723			
Administration centrale	France	112 513 497			
Etablissement public	France	0,00			
<b>TOTAL</b>		<b>1 166 786 220</b>			

### III – TITRES PRIORITAIRES D'ORGANISMES DE TITRISATION ET D'ENTITES SIMILAIRES

CIF Euromortgage ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 31 mars 2020.

Nature	Encours
Titre	-
Titres Etat	-
Dépôts à terme	-
Dépôt à vue	112 513 497
autres (compte BDF)	1 054 272 723
<b>Total</b>	1 166 786 220

### IV - VALEURS DE REMPLACEMENT

Les valeurs de remplacement s'élèvent à 0€.

### V. REMBOURSEMENTS ANTICIPES

Le taux de RA est le rapport entre le montant des RA cumulés sur la période observée et l'encours des prêts en début de période. Ce taux est de 9.69% sur le premier trimestre 2020.

### VI - RISQUE DE TAUX

Tant que le Crédit Immobilier de France est *in bonis*, le risque de taux auquel CIF Euromortgage est exposé est limité puisqu'en face des émissions d'obligations foncières au passif figurent, à l'actif, des prêts sécurisés avec 3CIF, qui produisent les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité, le cas échéant après les swaps des obligations foncières concernées.

L'analyse du risque de taux repose principalement sur une analyse de sensibilité du résultat et de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan suite à une modification de la courbe des taux.

En ce qui concerne la sensibilité :

- du résultat, l'analyse est effectuée avec une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2,5% sur les 12 prochains mois. Au 31 mars 2020, la sensibilité du résultat est de 0 euros.
- de la VAN du bilan, l'analyse est effectuée selon les scénarios suivants : une translation uniforme de la courbe des taux de +/-2%, un aplatissement (de +2,5% taux court terme et -1% taux long terme) et une pentification (-2,5% taux court terme et +1% taux long terme).  
Au 31 mars 2020, la sensibilité de la VAN est, pour les quatre scénarios, de 0 euros, soit 0.00% des fonds propres.

	LIMITES (K€)	SENSIBILITE (K€)
<b>Sensibilité du résultat</b>		
Sensibilité du résultat courant avant impôt à une translation uniforme de 1% de la courbe des taux sur un horizon de 12 mois.	200	0
<b>Sensibilité de la VAN du bilan</b>		
Sensibilité des opérations de la valeur actuelle nette des opérations de bilan et de hors-bilan à :		
<b>a. Une translation uniforme de la courbe des taux de 2%</b>		
Position à taux fixe	400	0
Position optionnelle	0	0
<b>b. Aplatissement (+2,5% taux court terme et -1% taux long terme)</b>	400	0
<b>c. Pentification (-2,5% taux court terme et +1% taux long terme)</b>	400	0
<b>Total sensibilité de la VAN (Max: a, b, c )</b>	<b>400</b>	<b>0</b>

En cas de défaut de la 3CIF, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à CIF Euromortgage qui serait donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et ceux des émissions au passif de la SCF. Ce risque de taux est couvert par deux mécanismes :

- Une gestion appropriée du collatéral apporté en garantie et sélectionné pour couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- Toutes les émissions en devises ont été swappées à l'origine pour neutraliser le risque de change.

Par ailleurs depuis février 2017 une série d'opérations ont été réalisées afin d'améliorer la congruence de taux avec la mise en place d'instruments financiers qui transforment certaines Obligations Foncières à taux fixe.

Ces opérations ont été renforcées pendant le premier semestre 2019.

## VII – COUVERTURE DU BESOIN DE LIQUIDITE A 180 JOURS (M€)

Les actifs et les passifs sont écoulés en principal et intérêts à l'exception de la trésorerie qui ne génère pas de revenu :

- Obligations foncières :

Elles sont amorties suivant leur échéance contractuelle ; pour les obligations foncières assorties d'un call en faveur de CIF EUROMORTAGE mais couvertes par un swap qui peut lui-même être dénoncé par la contrepartie de swap, il est retenu, compte tenu du niveau des taux actuels, l'hypothèse que les swaps seront rappelés et que les obligations foncières correspondantes seront elles aussi rappelés.



- Cash collatéral :

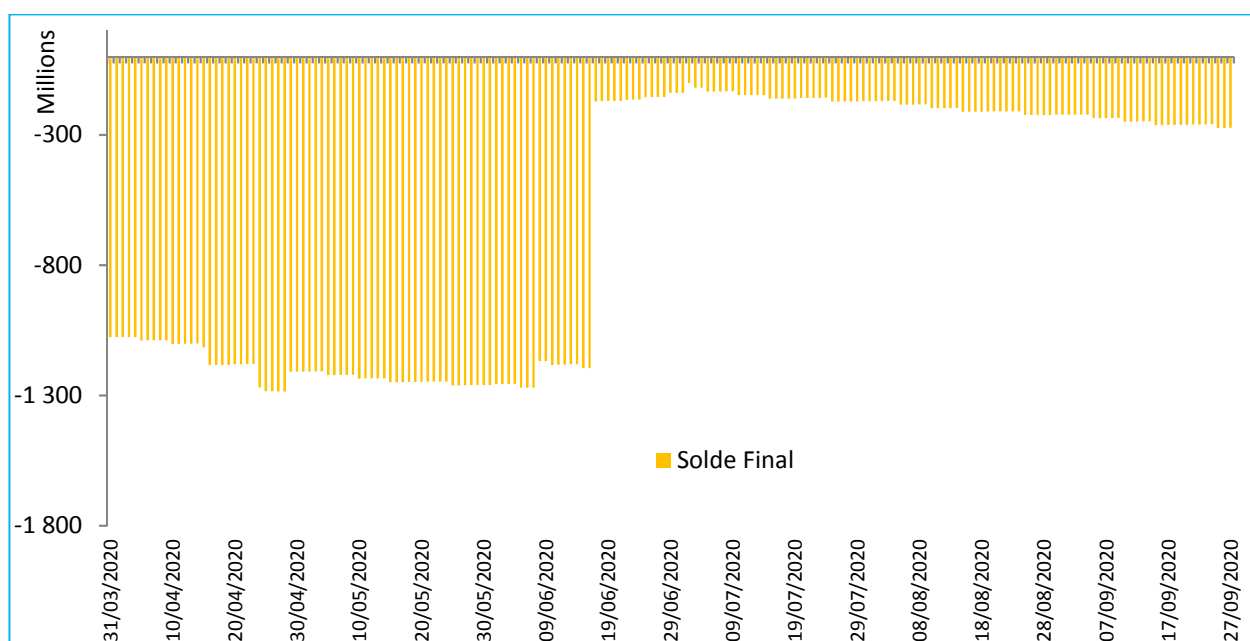
Les sommes reçues en collatéral (« cash collatéral ») (dettes de restitution) sont écoulees suivant l'évolution contractuelle du mark to market, avec toutefois un stress correspondant à la variation maximale sur 30 jours glissants du solde des cash collatéraux sur un historique de 12 mois et écouleé linéairement sur 6 mois.

- Prêts immobiliers :

Les flux de trésorerie des prêts garantis (L 211-38) accordés au Groupe Crédit Immobilier de France sont évalués par transparence, et correspondent aux flux liés aux encaissements (en principal et en intérêts) des prêts immobiliers reçus en garantie. Ces prêts immobiliers sont écouleés selon leur échéance contractuelle en tenant compte de remboursements anticipés identiques à ceux utilisés par le Crédit Immobilier de France pour sa gestion actif-passif (taux de RA employé sans douteux est de 5% et reste inchangé pour les années suivantes).

Au 31 mars 2020, les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci se présentent comme suit :

- Par convention, une valeur négative correspond à un excédent de liquidités.
- Le solde de trésorerie minimum anticipé sur les 180 jours est de 100 M€.



Par ailleurs il est rappelé que le groupe CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE s'est engagé à déposer, dans les soixante jours qui précèdent, auprès de CIF EUROMORTGAGE les sommes nécessaires afin d'assurer notamment la couverture par avance de toutes les obligations foncières arrivant à échéance. Aucun dépôt correspondant à cet engagement du Groupe Crédit immobilier de France n'est repris dans le calcul de la liquidité à 180 jours.